



Martial Python

- 10 **PROCÈS** Deux accusés sur le banc après un accident mortel
- 10 **MUSIQUE** Un récital d'exception avec Louis Schwizgebel
- 11 **PLANFAYON** Le «Kaiseregg» détruit par un incendie
- 11 **HIRONDELLES** Elles passent l'hiver à Fribourg
- 13 **LIVRE** Un abbé sur les traces de Marguerite Bays
- 15 **BROYE** Le home des Fauvettes au cœur du débat

Le centre sportif va de l'avant

GRUYÈRE • Le site de La Tour-de-Trême a été choisi pour accueillir le futur centre sportif régional. Très attendue, l'infrastructure sera financée grâce à un partenariat public-privé.

MAUD TORNARE

A l'étude depuis une dizaine d'années, le projet de construire un centre sportif régional en Gruyère semble enfin sortir de sa léthargie. Deux étapes importantes viennent d'être franchies dans ce dossier qui prend désormais une tournure plus concrète pour le plus grand bonheur des associations sportives du district, qui attendent cette infrastructure avec impatience (lire ci-contre). A commencer par l'endroit où il sera édifié. Après le retrait l'an passé du site de la Perreire par la commune de Bulle, deux sites restaient en concurrence. Dans un communiqué diffusé hier, l'Association régionale La Gruyère (ARG) a annoncé que le site de la Ronclina, situé à côté du Cycle d'orientation de La Tour-de-Trême sur la commune de Bulle, a été désigné pour accueillir le futur centre sportif. Egalement en lice, la commune de Broc, qui proposait d'installer le centre sur la plaine des Marches, a quant à elle retiré sa candidature.

Apport financier important

Le choix du site a été déterminé au terme de longs mois de discussions et de négociations, menées par le préfet de la Gruyère et président de l'ARG, Patrice Borcard. «L'enjeu de cette négociation résidait dans la capacité de la commune siège à mettre à disposition de l'ARG les terrains nécessaires à la construction du projet à un prix le plus avantageux possible afin d'alléger la facture pour les communes. La proposition faite par Bulle correspond à un apport financier important de sa part», précise le préfet sans en dire plus sur le montant de l'effort financier consenti. Syndic de Bulle, Yves Menoud n'en dira pas plus à ce sujet.

«Les communes ne seront pas propriétaires du centre»

PATRICE BORCARD

L'aspect financier n'est pas le seul argument qui a joué en faveur du site de la Ronclina. En janvier 2014, le Service cantonal des constructions et de l'aménagement a livré un avis de principe sur l'implantation considérée comme la plus adéquate par les services de l'Etat. Il en est ressorti un net avantage pour le site tourain, du fait notamment de sa position géographique au cœur de l'agglomération bulloise, de son raccordement aux transports publics et de sa proximité avec la route de contournement. Soit autant de critères jugés déterminants par l'ARG.

Pour pouvoir accueillir le futur centre sportif sur son territoire, la commune de Broc aurait dû consentir à des investissements importants en matière d'infrastructures routières et de liaisons avec le réseau des transports publics. «Notre commune n'en a pas les moyens, c'est pourquoi nous avons renoncé. Le site est aussi en partie situé dans une zone inondable, ce qui compliquait passablement les choses», explique Stéphane Sudan, syndic de Broc, soulignant que la candidature de sa commune avait pour but de faire passer le message que ce centre ne doit pas être celui de Bulle mais celui de toute une région.

Référendum obligatoire

Outre le choix du site, une autre étape importante a également été franchie: plusieurs investisseurs privés, parmi quatre candidats suisses et étrangers présélectionnés sur la base de leur solidité financière, ont été choisis pour



Situé à côté du Cycle d'orientation de La Tour-de-Trême, le site de la Ronclina a été choisi notamment pour sa proximité avec la route de contournement de Bulle. VINCENT MURITH-A

élaborer d'ici à la fin juin un concept architectural mais aussi de planification et d'exploitation du centre sportif sur une durée de 25 ans. A l'issue de ce concours, qui sera lancé au début février, un partenaire privé sera choisi. La particularité du projet réside en effet dans son mode de financement basé sur un partenariat public-privé (PPP). «Dans le cadre de ce PPP, les communes ne seront pas propriétaires de l'ouvrage mais s'engagent à acheter les prestations du partenaire privé qui seront définies dans un cahier des charges très précis», indique Patrice Borcard. Pour le préfet de la Gruyère, cette manière de faire doit permettre de soulager financièrement les communes, déjà très sollicitées en raison de la croissance démographique du district. «Selon les cas, un PPP permet d'alléger la facture entre 15 et 20% pour les collectivités publiques. Les risques de planification, de construction et d'exploitation sont également transférés au partenaire privé». Le projet, dont aucune estimation de coût n'est pour l'heure articulée, fera l'objet d'un référendum obligatoire. Les Gruériens seront appelés à se prononcer d'ici à mars 2016, avant le renouvellement des autorités communales. I

Un centre nécessaire à tous

Au sein des associations sportives du district, la nouvelle étape franchie par le centre sportif régional est accueillie avec soulagement. Mais de l'avis de tous, l'important n'est pas tant où se situera le centre. L'aspect primordial est bien que le projet voie le jour au plus vite. «Actuellement, nous sommes tellement mal lotis, avec quatre lignes d'eau de 25 mètres», lâche Pierre Vannart, président du Sporting Bulle Natation. «Nous sommes obligés de refuser des gens qui souhaitent faire partie du club.» Dans cette situation, la possibilité de disposer d'une piscine olympique passe presque au second plan. «Ce serait inespéré. Mais avoir huit lignes d'eau de 25 mètres, c'est déjà un minimum.» Même son de cloche du côté des 200 hockeyeurs du HC Bulle - La Gruyère. Contraints de s'exiler régulièrement d'Espace Gruyère lors des manifestations importantes, ils n'attendent qu'une nouvelle patinoire, pour pouvoir s'entraîner correctement.

Autre infrastructure, autre problématique: les salles de gymnastique. Anciennement installée dans une usine au centre de La Tour-de-Trême, la Fédération fribourgeoise de gymnastique (FFG) a dû quitter ses locaux avant la démolition du bâtiment, il y a deux ans. Depuis, le groupe est réparti dans diverses salles cantonales ou romandes. Le centre sportif régional deviendrait alors l'occasion de regrouper la structure. «Le cahier des charges prévoit une salle de gymnastique triple», explique Dominique Gavillet, président de la fédération. «Un tiers de cette halle devrait accueillir une fosse.» Remplie de mousse, l'installation, unique dans le canton, permettrait aux athlètes de s'exercer aux agrès sans se blesser. Un endroit rêvé pour la douzaine de gymnastes membres du centre cantonal artistique. Mais aussi pour toutes les sociétés de gymnastique du canton.

Pilotée par la FFG et la société de gymnastique FSG-Bulle, l'installation sera à la charge de la fédération. «Une fois qu'un projet de centre sera présenté, nous verrons suivant les coûts si nous pouvons réaliser cette salle ou pas.» JER

PISCINE, PATINOIRE ET HALLE DE GYM

Une piscine, une patinoire et une halle de gymnastique: le futur centre sportif régional de la Gruyère contiendra au moins ces trois infrastructures, indispensables au district. Pour le reste, le programme d'occupation des locaux est laissé à l'imagination des investisseurs privés: wellness, restaurant, salle de sport, piscine de loisir, hôtel... Attendues pour la fin juin, leurs offres seront d'abord analysées par le conseiller de l'Association régionale La Gruyère, l'entreprise Ernst & Young, avant qu'un jury, composé de spécialistes et de représentants des communes, se prononce sur le choix du partenaire privé. Le centre sportif devra répondre aux besoins des écoles, des clubs sportifs locaux mais aussi des camps de formation et des touristes sportifs.

La piscine, prévue dans le futur centre gruérien, sera composée de

trois bassins dont le plus grand de huit lignes s'étendra sur 25 mètres au lieu des 50 mètres évoqués initialement. «Nous ne revendiquons pas une piscine olympique. Mais si les différents projets du centre cantonal de natation ne devaient pas aboutir, nous sommes toujours ouverts à cette possibilité», fait savoir le préfet de la Gruyère. Pour mémoire, trois sites sont en lice pour accueillir une piscine olympique dans le Grand Fribourg. Une initiative populaire, réclamant un centre cantonal de natation, sera d'ailleurs prochainement débattue au Grand Conseil. «Le soutien du canton pour les infrastructures sportives doit être judicieusement réparti sur l'ensemble du territoire cantonal», rappelle pour sa part le conseiller d'Etat Jean-Pierre Siggen en charge de l'Instruction publique, de la culture et du sport. MT

MARLY

Le référendum réunit près de 900 signatures

FRANÇOIS MAURON

Les citoyens de Marly vont selon toute vraisemblance se prononcer sur la hausse d'impôt votée en décembre par le Conseil général de la commune. Hier, une délégation des référendaires qui combattent cette augmentation du taux d'imposition de 80% à 88% a déposé quelque 893 signatures au secrétariat communal, indique un communiqué. Or ils avaient besoin de rassembler 594 paraphes - la date butoir était fixée au 19 janvier.

«L'administration doit à présent vérifier ces signatures, puis le Conseil communal se prononcera sur la validité du référendum - peut-être déjà lors de sa séance de ce soir. Vu le nombre de paraphes réunis, cela ne semble pas faire de doute», note Luc Monteleone, secrétaire communal de Marly. Et de préciser qu'il incombera également, le cas échéant, à l'exécutif marlinois de fixer la date du scrutin - qui devra avoir lieu d'ici à 180 jours. «Le Conseil communal essaiera sans doute, dans la mesure du possible, de le coupler à une votation cantonale ou fédérale», poursuit Luc Monteleone.

Les référendaires se veulent un «groupe apolitique de citoyens». Opérant, pour la plupart, à visage masqué, ils gravitent apparemment dans le giron des libéraux-radicaux. Toutefois, les seuls noms qui ont été portés à la connaissance du public sont ceux de Jean-Claude de Reynier, un ancien chirurgien, et de Jean-François Comment, un ancien conseiller général démocrate-chrétien. Dans le communiqué, le comité référendaire se félicite que «la récolte des signatures commencée le 5 janvier a d'emblée rencontré un écho soutenu». I

EN BREF

IL ROULE AVEC LE PERMIS DE SON ONCLE DÉCÉDÉ

BELFAUX Un conducteur français de 20 ans a été arrêté dimanche à 15h10 à Belfaux, indique la police cantonale. Domicilié dans le canton, l'homme circulait à bord d'un véhicule qui n'était pas assuré. La voiture affichait également de fausses plaques d'immatriculation. Il a en outre fourni une fausse identité. Le conducteur a ensuite été conduit au poste de police où les vérifications ont permis d'établir qu'il s'était identifié au moyen d'un permis de conduire falsifié. Il est passé aux aveux et a reconnu avoir pris le permis de son oncle décédé, après avoir changé la photo. Il sera dénoncé à l'autorité compétente. SSC

BOURGEOIS D'HONNEUR

PLASSELB L'ancien vice-directeur de l'Office fédéral de l'agriculture, Hans Popp, 84 ans, a reçu samedi dernier la bourgeoisie d'honneur de Plasselb pour ses activités en faveur des communes de montagne. IR/PC